



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CARABIN (Denise), « Principes d'édition et langue de Pasquier », *Le Gentilhomme*, PASQUIER (Nicolas), p. 139-143

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5788-3.p.0134](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5788-3.p.0134)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2003. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPES D'ÉDITION ET LANGUE DE PASQUIER

Le texte que nous reproduisons ne nous a pas semblé comporter de particularités typographiques telles que la lecture en soit rendue malaisée. Nous nous sommes donc efforcée de reproduire le plus fidèlement possible le texte de l'édition originale en n'y apportant qu'un petit nombre de modifications.

Fidélité au texte

Nous avons conservé les majuscules là où elles étaient employées. En effet, les mots qui prennent la majuscule représentent souvent des fonctions sociales ou des notions morales importantes comme « Roy », « Capitaine ». Sans doute tout ne peut se justifier dans cette distribution de majuscules. Si nous les avons toutes conservées, c'est par souci d'éviter un choix arbitraire. Très rarement, nous avons dû remplacer une minuscule par la majuscule, en début de phrases.

C'est aussi pour conserver au texte son authenticité que nous n'avons pas réuni les mots selon l'usage moderne. Nous gardons « à fin », à côté de la forme « àfin ». « Tres » peut être accolé à l'adjectif ou séparé de lui par un trait d'union : nous avons conservé les deux manières de faire.

Nous n'avons pas rétabli les accents, sauf pour identifier les homonymes « a » et « à » ; « ou » et « où » ; nous avons placé un accent grave sur les finales en « à » dans « voilà », « deçà »... et sur les finales en « -ès » « ès », « dès »...

Le texte présente des variantes, « veoir » et « voir », « dompter » et domter », « certiffier » et « certifier », que nous avons gardées. Des mots accolés comme « gensvertueux », p. 152, « pourestre », p. 210... et des ratures ont nécessité une amélioration. La fréquence des mots accolés a conduit à ne pas les mentionner, pour ne pas alourdir le texte des notes.

Nous distinguons i et j, u et v et écrivons en toutes lettres les formes abrégées & et ~. Nous ajoutons le « t » euphonique et les traits d'union : « n'y a-t-il rien ».

Nous avons conservé la ponctuation du texte original, dont les règles ne sont pas toujours celles de l'usage moderne. À titre d'exemples : paroles citées introduites par une virgule et non par deux points et sans guillemets ; virgule séparant verbe et sujet ou le démonstratif antécédent de son relatif ; succession de deux points délimitant propositions et membres d'une période oratoire ; le mot qui suit les deux-points pouvant commencer ou non par une majuscule, selon que les deux points continuent la phrase ou en commencent une autre. Ils équivalent dans le premier cas à la virgule de l'usage actuel. Ils peuvent introduire une proposition dont la logique varie : analogie, explication, conséquence, opposition, ou seconde partie d'une alternative.

Des expressions en italien et en espagnol sont, dans le texte, en italiques que nous avons conservés. Les propos rapportés au style direct ne sont pas mis en relief dans le texte original. Pour ce cas là, nous avons introduit les guillemets.

*
* * *

Usages anciens et modernisation dans la langue de Pasquier

Démonstratifs, personnels, relatifs

Pasquier conserve quelques formes du moyen français en « cest » et en « -cel » : « de cetuy » p. 321 ; « icelle », p. 17, « icelles », p. 128, « d'icelles », p. 268 ; « d'iceluy », p. 334 ; ce démonstratif est caractéristique de la langue juridique.

Les formes qui correspondent à l'évolution générale, « celui-la », p. 322, « celuy », « ce », « ceux », « celle », sont plus fréquentes.

Le pronom « ce » s'emploie dans les formules comme « de ce faire », « ce luy est jeu forcé de », p. 267, dans un emploi général et neutre.

Pasquier emploie la forme tonique « soy » : « precipite soy et ses subjects », p. 330, « le joignant à soy », p. 350 ; la forme tonique « luy » après prépositions ou en tant que sujet : « dommage de luy », p. 128, « dedans luy », p. 330, « merites de luy », p. 326, « et luy illumine », p. 358. Mais l'évolution de la langue impose l'emploi de l'adjectif possessif « de son amour, son service », p. 275.

Le pronom impersonnel sujet « il » est omis : « peu souvent advient : bien est vray », p. 358.

Le relatif composé « lequel » est très fréquent. Le pronom adverbial « où » peut avoir la valeur de « à qui », « Protagoras... où il prit », p. 19.

Deux cas de la construction de « celui » : démonstratif et relatif sont juxtaposés comme dans la langue moderne ou séparés par la principale : « Celui ne doit prendre le nom de Roy, qui commande », p. 276. Il est suivi du relatif composé : « celui duquel », p. 9.

Quelques cas se présentent où le pronom sujet est absent : « l'apprehension qu'avons de desprendre le bien que possedons », p. 100 ; « donneront l'assaut », p. 238.

Prépositions

« De » est omis devant l'infinitif, quand ce dernier complète un verbe impersonnel : « il est plus seur... obtenir », p. 353.

La préposition n'est pas répétée dans une expression composée de deux termes devant le second : « de guide et boussole », p. 8, « d'admonitions et reprehensions », p. 9.

La préposition « à » n'est pas employée après le verbe ressembler : « le Prince ressemble l'amoureux », p. 275.

Déterminants

Durant le XVI^e siècle, l'usage des déterminants est de plus en plus fréquent devant les noms communs et disparaît devant les noms propres. C'est la tendance chez Pasquier. Toutefois l'article est omis devant le nom abstrait attribut ; il n'est pas répété dans une expression composée de deux termes devant le second, même si ce dernier est à un genre et à un nombre différents : « dans la volupté et autres délicieux plaisirs », p. 322-323.

« Chacun » a un emploi d'adjectif, « chacun costé », p. 216. C'est un emploi qui se perd à la fin du XVI^e siècle.

Conjugaison

Nous notons une confusion entre « depend » au lieu de « dependse », p. 102.

Syntaxe

Le XVI^e siècle relatinise volontiers, d'où l'usage fréquent des participes. Plusieurs formes apparaissent. Il y a le cas où le participe est apposé à un pronom de la proposition et équivaut à une subordonnée, le plus souvent de condition : « laquelle venant à demander il luy accordera », p. 350, équivaut à « il la lui accordera s'il la demande ».

Le participe peut n'être apposé à aucun mot grammaticalement présent de la phrase : « Vous ayant représenté mon Gentilhomme... il est malaisé qu'un Roy », p. 266. L'accord se fait par le sens.

La concision du latin, permise par l'usage des cas, conduit, en français, à l'ellipse de termes : « car selon la bonne teinture qui s'applique en cette basse jeunesse, elle se soustient et entretient, si fausse, elle l'affoiblit de tout point », p. 317 ; « si fausse » signifie « si elle est fausse ».

Accord du verbe avec le sujet le plus proche : « en l'octroy du combat gist sa conservation, et la perte totale du vaincu », p. 133. Le texte offre de ce latinisme de nombreux exemples mais aussi des cas d'accord du verbe avec l'ensemble des sujets : « sa conduite et son execution prompte luy servent... », p. 157.

La phrase complexe peut associer subordinations relative et conjonctive : « celui qui a parlé contre lui, par la bouche duquel s'il apprend que la chose ne soit [que] sa prudence le conduise à s'arrester là », p. 112. Comprenons : « s'il apprend par sa bouche que... ». Nous avons apporté parfois dans les notes une explication.

*

* *

Nous avons mis entre crochets dans le texte la pagination de l'édition originale. Quand nous renvoyons aux pages, nous nous référons à la pagination d'origine.

Les mots précédés du signe * se trouvent dans le glossaire.